

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

Adopté

N° AC295

AMENDEMENT

présenté par
M. Duparay, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et bénéficiant »

les mots :

« qui bénéficient ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.